

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4093

Société : RRM 203752

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GHAZAR

Abdelhakim

Date de naissance : 15/3/56

Adresse : 469 lot 0VA

II 469 8^e etage

Tél. : 0766 08 19 68

Total des frais engagés : 1265,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

PR LABIAD ALLAL
Gastro Entérologue
158 Bd. d'Anfa - Casablanca
Tél 05 22 94 37 45 /
Fax 05 22 94 37 47

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : GHAZAR Abdelhakim



Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diab. Abdo anorectal PS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le 20/03/2014

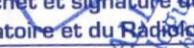
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.2.24	Consultation	3	200,00	B

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
244 lotissement Darou Fix : 05.22.53.20.54 PHARMA EL HOUDA N°440 DERNIER S1 A 100	20.2.24	434.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	20.2.2023	Casablanca	250,- Dhs

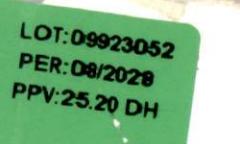
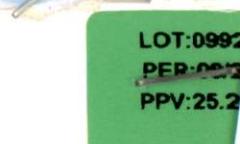
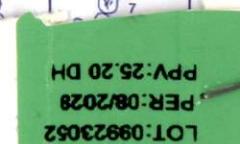
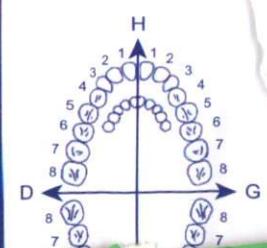
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de malaises, ainsi que le bilan de l'ODF.



Professeur LABIAD ALLAL
Spécialiste des Maladies
de l'Appareil Digestif

Note d'honoraires

Date	Numéro
20/02/2024	160.02/24

GHAZZAR Abdelouahed

Date	Lieu	Acte	Montant
20/02/24	Cabinet	Consultation	200,00
		Echoscopie	250,00
			Total 450,00

Arrêtée la présente Note à la somme de:

QUATRE CENT CINQUANTE DIRHAMS

PROLABIAD ALLAL
Gastro Entérologue
158 Bd. d'Anfa - Casablanca
Tél 05 22 94 37 45 / 46
Fax 05 22 94 37 47

Professeur LABIAD ALLAL
Spécialiste des Maladies
de l'Appareil Digestif

ECHOSCOPIE

Casablanca le, 20/02/2024

Mr GHAZZAR Abdelouahed

Clinique

Douleurs abdominales avec diarrhées

Examen

Foie de dimension normale, homogène.

Vésicule biliaire alithiasique, à paroi fine.

Voies biliaires fines.

Pancréas de taille et d'échostructure normales.

Rate homogène, de volume normal.

Reins de taille et d'échostructure normales avec bonne différenciation cortico-médullaire, sans dilatation des cavités pyélocalicielles.

Pas d'épaississement pariétal intestinal visible.

Conclusion

Echographie abdominale ne montrant pas d'anomalie apparente.

Météorisme colique.

PR LABIAD ALLAL
Gastro-échologue
158 Bd. Anfa Casablanca
Tél. 05 22 94 37 47
Fax 05 22 94 37 47

Professeur LABIAD ALLAL

Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif

ENDOSCOPIE - PROCTOLOGIE

SUR RENDEZ - VOUS

Horaire continu



الأستاذ لبيض علال
اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي
التنظير الداخلي - البواسير
بالموعد
توقيت مستمر

دار البيضاء، في : -----
20/02/2024

Mr Ghazzar Abdelouahed

Exidep

1 comprimé le matin après manger 3 mois

Aliviar

1 gel matin et soir avant manger 3 mois

Sysmétix N° 2

1 gel le matin à jeun

L Lysine 1 gr N° 2

1 comprimé, matin et soir au milieu de repas

Orexivit sirop N° 2

1 cuillerée à soupe, matin et soir avant manger

Total = 134.00

Total = 382.60

N° 1776

N° 1777

PR LABIAD ALLAL
Gastro-Entérologue
Casablanca
158 Bd. d'Anfa Casablanca
Tel: 05 22 94 37 45 /
Fax: 05 22 94 37 47

